



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 35343

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les inquiétudes exprimées par les représentants des insuffisants rénaux quant à une restriction budgétaire prévue par la CNAM. Une économie forfaitaire de deux milliards est envisagée sur quatre ans, alors que la population dialysée augmente annuellement de 5 % et que cette augmentation entraîne une augmentation de 20 % du coût global en quatre ans ; les intéressés considèrent cette réduction budgétaire comme une condamnation. Néanmoins sans remettre en cause fondamentalement le principe de la réduction des dépenses de santé, les intéressés souhaiteraient que soit diligentée une étude approfondie du coût de la dialyse en France afin d'arriver à une normalisation des traitements et de fixer des prix de référence opposables à tous les prestataires de services. Car il semblerait que des différences de tarifications importantes aient été constatées pour des séances de dialyse identiques en fonction des différents établissements. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de lui préciser quelles mesures elle compte mettre en oeuvre afin de rassurer l'ensemble des personnes dialysées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35343

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1999, page 5719